

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 21 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZT, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

Absent excusé : M. Vincent ANTOINE

Absent : M. Frédéric GIUDICI

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07.04.2016
- 2) Décision modificative au Budget Primitif 2016
- 3) Chasse Communale :
 - 3.1 Avenant Lot de Chasse n° 1
 - 3.2 Avenant Lot de Chasse n° 2
- 4) Concession de distribution publique d'énergie électrique dans le cadre du rapprochement de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach et de la SEM VIALIS
- 5) Fusion des Communautés de Communes « Essor du Rhin » et « Pays de Brisach » - Répartition des délégués communautaires
- 6) Modification de la durée de temps de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire
- 7) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels métier et de prestations de services
- 8) Informations
- 9) Divers

1) **Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 07.04.2016**

Après en avoir délibéré, le compte rendu de la séance du 07.04.2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **Décision modificative au Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire propose de procéder aux réajustements de crédits suivants sur le budget primitif 2016 :

Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, afin de régulariser une écriture comptable, relative aux charges de logements communaux,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

- Section de Fonctionnement – Dépenses
Chapitre 011 – Charges à caractère général
Article – 615221 – Bâtiments publics - 1725 €

- Section de Fonctionnement – Dépenses
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 1725 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 12 voix pour et d'une abstention (M. Jean-François BINTZ),

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) **Chasse Communale :**

3.1 Avenant n° 2 à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention de gré à gré du 31/10/2014, à « l'Association Cynégétique 1987 », pour le lot de chasse n° 1, suite à une mise à jour des surfaces.

En conséquence, le montant du loyer, de la caution, ainsi que la garantie « dégât de gibier » doivent être ajustés.

Ce lot mis en location présente les nouvelles caractéristiques suivantes :

• **Surface totale** (Article 3 de la convention de gré à gré) :

512 ha 21 a 37 ca, dont :

6 ha 09 a 06 ca de Surface boisée (forêt et étang)

- **Limites :**

Nord : Ban de Dessenheim

Est : RD2 bis Rustenhart – Dessenheim, RD18 bis Rustenhart – Balgau et ban de Balgau

Sud : Ban de Hirtzfelden

Ouest : Bans de Niederentzen et Oberhergheim

- **Restrictions ou servitudes particulières :**

1 chasse privée de M. Paul AMBIEHL : 25 ha 38 a 90 ca.

• **Montant du loyer** (Article 4 de la convention de gré à gré) :

Compte tenu de la mise à jour de la surface totale de chasse, le montant annuel du loyer dû par le locataire est fixé à **3227 €** hors taxes et charges (6,30 € à l'hectare).

Selon le présent avenant, la commune de Rustenhart est tenue de régler au locataire le montant suivant :

- **152 €** correspondant à la différence entre le loyer fixé par délibération du conseil municipal du 23 juin 2015 et le loyer revu ce jour.

• **Cautionnement** (Article 7 de la convention de gré à gré)

Le locataire ayant été tenu de déposer auprès du trésorier municipal une garantie bancaire correspondant au montant du loyer annuel, lors de la signature de la convention de gré à gré le 31/10/2014, l'ajustement de cette caution doit également être établi, selon le nouveau montant du loyer fixé à **3227 €**.

• **Engagement de garantie de paiement des dégâts de gibier autres que le sanglier** (Article 8 de la convention de gré à gré)

Conformément à la convention signée le 31/10/2014, le locataire a également été tenu de régler, auprès du trésorier municipal, une garantie égale à 10% du montant du loyer de chasse, pour couvrir le règlement des dégâts de gibier autres que le sanglier qui viendraient à se produire pendant la durée du bail de chasse.

Consécutivement à la révision du loyer précité, le montant de la garantie « dégâts de gibier », s'élève à **322,70 €**.

Selon le présent avenant, la commune de Rustenhart est tenue de régler la différence de **15,20 €** au locataire de chasse pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'établissement de l'Avenant n° 2 à la convention de gré à gré du 31/10/2014, du lot de chasse n° 1 pour « l'Association Cynégétique 1987 »,
- **APPROUSE** l'ajustement de la surface de chasse, du loyer, du cautionnement et de la garantie sus visée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

3.2 Avenant n° 3 à la convention de gré à gré du lot de chasse n° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un avenant à la convention de gré à gré du 31/10/2014 à « l'Association de Chasse Rustenhart Saint-Hubert » pour le lot de chasse n° 2, suite à une mise à jour des surfaces.

En conséquence, le montant du loyer, de la caution, ainsi que la garantie « dégât de gibier » doivent être ajustés.

Ce lot mis en location présente les nouvelles caractéristiques suivantes :

- **Surface totale** (Article 3 de la convention de gré à gré) :

448 ha 83 a 54 ca, dont :

16 ha de Surface boisée (forêt)

- **Limites :**

NORD :	Bans de Dessenheim et de Heiteren
EST :	Ban de Namsheim
SUD :	Ban de Balgau (RD18Bis Rustenhart - Balgau)
OUEST :	RD2, bis Rustenhart - Dessenheim

- **Restrictions ou servitudes particulières :**

4 Chasses privées :

Ballast Marie-Jeanne	27 ha 09 a 30 ca
Bernet François	33 ha 45 a 70 ca
GFA Peterschmitt	54 ha 62 a 20 ca
Vonau Armand	21 ha 01 a 50 ca

Total surfaces chasses privées 136 ha 01 a 87 ca

- **Montant du loyer** (Article 4 de la convention de gré à gré) :

Compte tenu de la mise à jour de la surface totale de chasse, le montant annuel du loyer dû par le locataire est fixé à **2828 €** hors taxes et charges (6,30 € à l'hectare).

Selon le présent avenant, la commune de Rustenhart est tenue de régler au locataire le montant suivant :

- **184 €** correspondant à la différence entre le loyer fixé par délibération du conseil municipal du 23 juin 2015 et le loyer revu ce jour.

- **Cautionnement** (Article 7 de la convention de gré à gré)

Le locataire ayant été tenu de déposer auprès du trésorier municipal une garantie bancaire, correspondant au montant du loyer annuel, lors de la signature de la convention de gré à gré le 31/10/2014, l'ajustement de cette caution doit également être établi, selon le nouveau montant du loyer fixé à **2828 €**.

- **Engagement de garantie de paiement des dégâts de gibier autres que le sanglier** (Article 8 de la convention de gré à gré)

Conformément à la convention signée le 31/10/2014, le locataire a également été tenu de régler, auprès du trésorier municipal, une garantie égale à 10% du montant du loyer de chasse, pour couvrir le règlement des dégâts de gibier autres que le sanglier qui viendraient à se produire pendant la durée du bail de chasse.

Consécutivement à la révision du loyer précité, le montant de la garantie « dégâts de gibier », s'élève à **282,80 €**.

Selon le présent avenant, la commune de Rustenhart est tenue de régler la différence de **18,41 €** au locataire de chasse pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable à l'établissement de l'Avenant n° 3 à la convention de gré à gré du 31/10/2014, du lot de chasse n° 2 pour « l'Association de Chasse Saint Hubert »,
- **APPROUSE** l'ajustement de la surface de chasse, du loyer, du cautionnement et de la garantie sus visée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs.

4) **Concession de distribution publique d'énergie électrique dans le cadre du rapprochement de l'Usine Electrique Municipale de Neuf-Brisach et de la SEM VIALIS**

Notre commune est liée à la Régie UEM Neuf-Brisach par une convention pour la concession de distribution publique d'énergie électrique de notre commune.

Or, la Ville de Neuf-Brisach a récemment décidé du principe d'évolution du mode d'exploitation du service public de distribution électrique, production et commercialisation de l'énergie électrique et du rapprochement avec la SEM VIALIS, qui se traduira par l'entrée de la Ville de Neuf-Brisach au capital de la SEM VIALIS et un apport universel du patrimoine de la Régie à la SEM, cette dernière se substituant dans l'ensemble des contrats précédemment souscrits par la Régie, y compris celui de notre Commune.

Toutefois, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 8 juin 2000, il nous incombe d'autoriser la substitution de la SEM dans ce contrat.

Ceci exposé, il est proposé de délibérer comme suit :

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la convention de concession de distribution publique d'énergie électrique en date du 16 décembre 2002, liant la Régie UEM NEUF-BRISACH à notre commune,

Vu la délibération de principe de la Ville de Neuf-Brisach en date du 18 avril 2016, initiant les démarches nécessaires à l'évolution du mode d'exploitation du service public de distribution électrique, production et commercialisation de l'énergie électrique et l'apport des activités de la Régie UEM Neuf-Brisach à la SEM VIALIS ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 8 juin 2000,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 10 voix pour et de 3 abstentions (M. Jérôme HEGY, M. Christian KUHN, Mme Doris SCHNEIDER),

- **AUTORISE**, sous réserve des démarches restant à accomplir par les organes respectifs de la Ville de Neuf-Brisach, la Ville de Colmar, la Régie UEM Neuf-Brisach et la SEM VIALIS, la substitution dans la convention susvisée de la SEM VIALIS appelée à reprendre les activités de la Régie UEM Neuf-Brisach à la date d'effet de l'apport universel de patrimoine de la Régie UEM Neuf-Brisach à la SEM,
- **ADOpte** à cet effet un avenant qui ne deviendra exécutoire qu'à la date d'effet de la reprise des activités de la Régie UEM Neuf-Brisach par la SEM VIALIS.

5) Fusion des Communautés de Communes « Essor du Rhin » et « Pays de Brisach » - Répartition des délégués communautaires

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'Arrêté Préfectoral du 9 juin 2016 a entériné la fusion entre la communauté de communes « Essor du Rhin » et la communauté de communes du « Pays de Brisach » à compter du 1^{er} janvier 2017. A cette même date les deux communautés de communes fusionnées seront dissoutes et une nouvelle communauté de communes issue de cette fusion sera créée et dénommée « Pays Rhin – Brisach ».

La reconstitution du conseil communautaire de l'EPCI issu de cette fusion sera définie au plus tard dans les trois mois qui suivent l'arrêté préfectoral précité.

En droit commun, l'EPCI issu de cette fusion disposera de 41 délégués communautaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il nous est proposé de recourir au droit commun. Selon la répartition des sièges, notre commune disposera d'un seul délégué titulaire communautaire et d'un suppléant.

Consécutivement à l'arrêté préfectoral qui fixera la composition du conseil communautaire de cette EPCI issu de la fusion et qui sera publié à priori courant septembre 2016, les membres seront amenés à procéder à une réélection de ses représentants parmi les membres sortants (pour les communes de moins de 1000 habitants).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le droit commun pour la composition du conseil communautaire issu de la fusion des communautés de communes « Essor du Rhin » et « Pays de Brisach ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à M. le Préfet et aux communautés de communes précitées.

6) Modification de la durée de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 91.298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, enregistré sous le n° M2016.31 et le n° F-2016-170, en date du 16 juin 2016 ;
- Vu le budget communal ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, de modifier la durée hebdomadaire de travail, actuellement de 16 heures, du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, occupé par Mme Corinne KUPFERLE, afin d'effectuer des heures de ménage pour le périscolaire, mis en place au sein du groupe scolaire de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour fixer la durée du temps de travail à 21 heures par semaine à compter du 01/07/2016.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours, chapitre 64, articles 6411 et 6413.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, occupé par Madame Corinne KUPFERLE à 21 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2016, conformément aux motifs précités, avec le maintien de son appartenance au régime local de retraite et à l'IRCANTEC.
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

7) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels métier et de prestations de services

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance. La Société SEGILOG, du Groupe Berger Levrault, a transmis sa proposition de renouvellement de contrat dont les termes sont les suivants :

1) Pour un total de **6 345 € HT** destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit :

- des versements annuels « Cession du droit d'utilisation » :
 - pour la période du 15/05/2016 au 14/05/2017 soit **2 115 € HT**
 - pour la période du 15/05/2017 au 14/05/2018 soit **2 115 € HT**
 - pour la période du 15/05/2018 au 14/05/2019 soit **2 115 € HT**

en contrepartie :

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2) Pour un total de **705 € HT** destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit :

- des versements annuels « Maintenance, Formation » :
 - pour la période du 15/05/2016 au 14/05/2017 soit **235 € HT**
 - pour la période du 15/05/2017 au 14/05/2018 soit **235 € HT**
 - pour la période du 15/05/2018 au 14/05/2019 soit **235 € HT**

en contrepartie :

- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par la SEGILOG
- de la formation aux logiciels élaborés par la SEGILOG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire le contrat SEGILOG selon les termes susvisés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à la reconduction du dit contrat,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016

8) Informations

8.1 Urbanisme

- Déclaration Préalables

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
05/04/2016	M. Loris PERSEGHIN 20, rue du 6 février	20, rue du 6 février Clôture	Arrêté 02/05/2016
07/04/2016	M. Lucien GRINGER 10A rue de Balgau	10A, rue de Balgau Ajout d'une pièce + salle de bain + WC d'une surface totale de 19,705 m ² pour location. Suppression de 19,705 m ² de surface à usage de stationnement.	Demande de pièces complémentaires le 03/05/2016 Refus : arrêté le 12/05/2016

19/04/2016	M. Philippe SAVRY 23, rue des Coquelicots	23, rue des Coquelicots Pergola	Arrêté 02/05/2016
11/05/2016	M. Marc JUNG 101, rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	Gobenweg – Rheinfelderhof Division en vue de construire	Arrêté 30/05/2016
26/05/2016	M. Cédric FORNY 28, rue Principale	27, rue des Primevères Clôture	Arrêté 30/05/2016

- **Permis de Construire**

Date de dépôt	Pétitionnaire	Lieu et Objet	Observations
10.03.2016	M. David MARQUES Mme Mylène HEINRICH 24, rue Jean Cellarius 68320 JEBSHEIM	PC 068 290 16 B0001 Section 2 N° 273 Impasse des Eglantines Lotissement Hirtzfeld – Lot 21 Construction d'une nouvelle Maison d'habitation	Arrêté 20/06/2016
15.03.2016	M. Phillipe AUBRY 19, route de Bâle 68127 Ste-Croix-en-Plaine	PC 068 290 16 B0002 Section 36 N° 63 Rheinfelderhofweg Construction d'une nouvelle maison d'habitation	Arrêté 11/05/2016

8.2 Questions relatives au rapprochement de L'UEM et de VIALIS

Mme SCHNEIDER demande ce qu'il va advenir du dispositif EJP permettant jusqu'à présent de bénéficier d'un tarif préférentiel.

M. Christian KUHN précise que ce dispositif reste en vigueur pour ceux qui en disposent.

M. Jérôme HEGY intervient pour donner quelques précisions concernant le projet de rapprochement entre l'UEM et VIALIS, distributeurs d'énergie au public. Compte-tenu de la fin des tarifs réglementés de l'énergie et d'une concurrence grandissante, les deux entreprises précitées envisagent ce rapprochement dans le but de rester compétitifs sur le marché en mutualisant leurs moyens.

8.3 Projet de construction d'un administré

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil municipal que plusieurs rencontres se sont tenues en mairie avec un pétitionnaire envisageant un projet de construction rue de Fessenheim. La Communauté de Commune « Essor du Rhin » ayant maintenant une compétence décisionnelle au niveau du PLUi, une réunion a eu lieu avec M. le Maire, l'administré concerné, l'EPCI et les membres de la commission urbanisme.

8.4 SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale Rhin Vignoble Grand Ballon)

M. Jérôme HEGY annonce aux membres du conseil municipal que le Comité Directeur du Syndicat mixte Rhin Vignoble Grand Ballon a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Rhin Vignoble Grand Ballon (SCOT) le 8 juin 2016. Son approbation devrait être effective fin d'année comme prévu. M. Jérôme HEGY précise qu'une réunion de travail avec la Commission Urbanisme est prévue le 30 juin en présence de la directrice du Scot, afin de définir l'enveloppe urbaine de référence du village.

8.5 Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

M. Jérôme HEGY informe les membres du conseil municipal que la date de prorogation de l'Ad'AP est fixée au 27 septembre 2016. L'ADAUHR ayant finalisé l'étude commandée, sa restitution sera programmée durant l'été, afin de respecter le calendrier.

8.6 Etude de Sécurité – Traversée d'agglomération

M. Jérôme HEGY informe que l'étude de sécurité de traversée d'agglomération a également été finalisée par la Société Berest. Cette analyse, sera également présentée aux membres du conseil lors d'une prochaine réunion des commissions réunies.

8.7 Aires de jeux

M. Jérôme HEGY expose l'avancement du projet. Le groupe de travail constitué d'administrés a rencontré 5 entreprises qui remettront chacune une offre selon le cahier des charges défini. M. Jérôme HEGY précise que le projet est en bonne voie et qu'un prestataire sera retenu durant le mois d'août, pour une installation envisagée courant octobre.

8.8 Assemblées Générale du Cercle Sportif et Culturel

M. Jérôme HEGY, ayant représenté Monsieur le Maire, annonce qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du Cercle Sportif et Culturel qui a eu lieu le 25 juin à 19 h 30 à la salle polyvalente. Les membres de cette association poursuivent leurs investissements pour les travaux de mises aux normes imposées par les textes de lois et prioritairement concernant les moyens d'évacuation de la salle. L'association recherche également de nouveaux membres pour son comité.

8.9 Préparation du « Téléthon »

Mme Roxane BERNARD annonce aux membres du conseil municipal qu'une réunion Culture et Fêtes s'est tenue le 23 juin pour préparer l'organisation du prochain « Téléthon » qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2016.

8.10 Bistrot Communal

Mme Roxane BERNARD informe les membres du conseil municipal qu'il n'y aura pas d'ouverture conservatoire du bistrot communal cette année.

Mme BERNARD et Monsieur le Maire ont rencontré une responsable du Bureau de la Réglementation à Colmar le 16 juin dernier pour aborder ce sujet. L'ouverture du Bistrot communal doit se faire durant 8 jours minimum sur une période de 5 ans.

La licence IV peut sortir de la gestion de la commune sur avis favorable du Maire. Pour la continuité, la commune aimerait la mettre à disposition d'une association. Pour exploiter cette licence, l'acquéreur sera tenu de demander l'accord de la Préfecture, en respectant certaines conditions réglementaires et effectuer une formation obligatoire d'un coût d'environ 800 €. Une proposition officielle sera faite aux administrés cette année ou en 2017.

8.11 Kermesse de l'école le 17 juin

Mme Roxane BERNARD informe les membres du conseil que la kermesse de l'école du 17 juin dernier s'est très bien déroulée et remercie tous les participants pour leur contribution qui a permis de rendre cette journée conviviale. Le bénéfice s'élève à 1352,71 €.

8.12 Conseil d'Ecole le 24 juin

Mme Roxane BERNARD rend compte des points abordés lors du dernier conseil d'école, qui s'est tenu le 24 juin. L'effectif prévu à ce jour pour la rentrée prochaine s'élève à 59 enfants inscrits.

Pour les élèves de l'élémentaire, les créneaux de sport sont maintenus, à savoir :

- piscine, le mardi matin à Ottmarsheim, à partir de 9 h 10.
- séances de sport à la salle de Hirtzfelden le mercredi matin à partir de 8 h 15.

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 19 mai.

Par ailleurs, la commune a déjà réservé le spectacle de Noël qui aura lieu le dernier vendredi avant les vacances de Noël.

8.13 Maisons Fleuries

Un jury pour le concours des Maisons Fleuries est reconduit et passera dans le village courant du mois de juillet.

8.14 Gestion des Déchets

M. Pascal WALTISPERGER annonce aux membres du conseil municipal qu'il a participé à une réunion de travail concernant la gestion des déchets le 27 avril 2016. Cette réunion a permis de faire un bilan comparatif des deux communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach. Divers sujets ont été abordés, notamment l'organisation des déchetteries intercommunales par l'optimisation du tri et un meilleur service aux administrés, dans les limites budgétaires actuelles.

8.15 Ecole – Nettoyage des sols

M. Pascal WALTISPERGER informe les membres du conseil qu'il a fait appel à une entreprise de matériel de nettoyage, pour l'établissement d'un devis, la commune envisageant l'acquisition d'une machine auto-laveuse permettant de nettoyer les sols de l'école. Un essai a été effectué ce jour par le personnel communal. Cette machine est maniable, peu encombrante et correspond aux surfaces du bâtiment. Les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable pour ce projet.

8.16 Journée Citoyenne du 28 mai

Monsieur le Maire évoque les résultats remarquables de la première édition de la journée citoyenne du 28 mai dernier, consécutifs à la participation de plus 110 bénévoles qui ont su relever le défi et concrétiser, avec succès, plusieurs chantiers d'entretien et d'embellissement de notre village, dans une ambiance conviviale. Monsieur le Maire réitère ses remerciements à tous et annonce que cette journée sera reconduite en 2017.

8.17 Congés des conseillers municipaux

Monsieur le Maire émet le souhait de connaître les dates de congés des conseillers municipaux, afin de programmer une réunion des « Commissions réunies » début août.

8.18 Distribution des bios seaux

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont pu se libérer pour permettre la distribution de 80 bios seaux aux administrés samedi 11 juin matin et précise que l'attribution de ces bios seaux continue. Ils peuvent être retirés en mairie, dans les horaires habituels d'ouvertures.

8.19 Réunion du Conseil Communautaire - CCER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la prochaine réunion du conseil communautaire « Essor du Rhin » aura lieu le 4 juillet prochain.

Monsieur le Maire souligne que l'Arrêté Préfectoral du 9 juin 2016, entérinant la fusion entre la communauté de communes « Essor du Rhin » et la communauté de communes du « Pays de Brisach », démontre la volonté d'un aboutissement rapide de ce dossier.

8.20 Fibre Optique

Monsieur le Maire précise qu'une réunion à propos de la fibre optique, avec des responsables de la Région Grand Est, a eu lieu le 2 juin dernier, en mairie pour évoquer les premières modalités d'installation.

8.21 Marché aux puces du 28 août

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M. Geoffroy FUCHS président de l'association Hardt Team, est l'organisateur d'un marché aux puces prévu le 28 août prochain et que cette manifestation aura lieu simultanément avec la fête patronale et la randonnée cycliste organisée par la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin. Afin d'éviter des difficultés de stationnements, des dispositifs seront mis en place pour plusieurs rues concernées, dont la rue de la Chapelle et la rue des Primevères.

8.22 Sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire annonce que M. Jean-Luc SCHNEIDER, chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du SIVU Centre Hardt, quittera ses fonctions pour un départ en retraite en octobre 2016 et sera remplacé par M. Grégory GERRER.

8.23 Donneurs de sang

Monsieur le Maire tient à informer les membres du conseil municipal que l'association des donneurs de sang organise une collecte le 29 juin à partir de 16 h 30 à la salle polyvalente. La mairie a encouragé cette démarche en réalisant l'impression du flyer d'information aux administrés.

8.24 Cérémonie au RMT le 30 Juin

Monsieur le Maire annonce qu'il assistera, ainsi que M. Jean-François BINTZ, à une cérémonie qui se déroulera le 30 juin, au RMT (Régiment de Marche du Tchad) de Meyenheim, où sera célébré le 75^{ème} anniversaire des combats de Koufra, la dissolution du GTIA SANGARIS 6 et l'adieu aux armes du Lieutenant-Colonel Jacques VINCENT.

8.25 Mariages

Monsieur le Maire annonce le mariage de M. Alban FOEHRENBACH et Mme Elise SCHUNCK prévu le 2 juillet, ainsi que celui de M. Jean-Marc CLEMENTZ et Mme Nadine MEYER, le 30 juillet prochain.

8.26 Jury d'Assises 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été convié le 14 juin 2016, à la mairie de Hitzfelden, pour procéder au tirage au sort de conseillers d'assises, parmi les administrés figurant sur la liste électorale de notre village.

8.27 Assemblée Générale de l'Association des chasseurs du GIC 11 « la petite Outarde »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'assemblée générale de l'association du GIC 11 « la petite Outarde » s'est déroulée le 11 mai 2016 à Blodelsheim et qu'il a été représenté par M. Frank PETERSCHMITT, à qui il laisse la parole et donne le soin de transmettre les principaux points abordés.

« M. Frank PETERSCHMITT mentionne que 12 communes sont représentées au sein de cette association. De nouveaux membres du Comité Directeur ont été élus. M. Jacques Thuet a été désigné Président. Il est toujours constaté que les dégâts aux cultures, causés par les sangliers, restent élevés. D'autre part, l'assemblée a renouvelé l'opération de repeuplement de perdreaux. Mais, seuls les adjudicataires à jour des cotisations du GIC pourront en bénéficier. M. Frank PETERSCHMITT souligne son embarras lors de l'assemblée, compte tenu du montant de la subvention de 100 € versée par la commune, alors que le montant de la cotisation, demandé par l'association, s'élève cette année à 585 €. M. PETERSCHMITT précise que la cotisation 2016-2017 a été maintenue à 0,70 €/ha pour les adjudicataires, réservataires et à 0,50 €/ha pour les communes ».

Monsieur le Maire comprend ce ressentiment, mais rappelle que les associations de notre village restent privilégiées et qu'il n'est pas envisageable à ce jour d'octroyer une subvention supérieure à la somme allouée au Budget de l'exercice 2016. Monsieur le Maire précise cependant que ce point sera abordé lors de l'élaboration du Budget 2017.

M. Frank PETERSCHMITT a spécifié que l'on aurait pu faire l'économie de l'achat des tee-shirts pour la journée citoyenne, afin de verser la cotisation souhaitée par cette association de chasse.

9) Divers

Tour de Table :

- Giratoire

M. Christian Kuhn signale qu'il a constaté des fissures au giratoire. M. Kuhn suggère de solliciter le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour ces réparations.

- Convoi Exceptionnel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que sur autorisation du Conseil Départemental, un convoi exceptionnel empruntera nos voies communales (poids : 106 000 kg, longueur : 31,74 m, largeur : 4 m, hauteur : 4,50 m). Il partira du RMT de Meyenheim, passera par le giratoire et la rue de Balgau à Rustenhart et se dirigera vers Heiteren et la D 415, pour se rendre dans le département 88.

- Arrêt de Bus au Rheinfelderhof

M. Frank PETERSCHMITT demande ce qu'il advient du projet d'arrêt de bus au Rheinfelderhof.

M. Jérôme HEGY précise qu'il a prévu de rencontrer l'un des responsables de la Direction Territoriale Routière d'Ensisheim à ce sujet ; mais, il n'est pas envisagé de réduire la vitesse à 50 km, ni de ralentisseurs.

M. André AMBIEHL intervient en demandant s'il est possible de faire un marquage au sol ou de demander le passage de bus dans le hameau.

M. HEGY précisera les possibilités pour ce projet dès qu'il aura d'autres informations.

- Entretien des bas-côtés des routes

M. André AMBIEHL signale le mauvais entretien des bas-côtés des routes desservant notre village et la dangerosité due à la hauteur des mauvaises herbes. Le manque de visibilité risque de causer d'éventuels accidents.

M. Jérôme HEGY précise que le Conseil Départemental est en charge de l'entretien du réseau routier, selon un budget établi.

- Vacances

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire intervient pour souhaiter de bonnes vacances à tous.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h 45.